

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EURO GVT BOND FUND

Part HC Code ISIN : FR0000971293

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euros », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence FTSE EMU Government Bond Index (EGBI) sur la durée de placement recommandée, hors frais de gestion.
- L'indicateur de référence FTSE EMU Government Bond Index (EGBI) est composé de tous les titres émis par les Etats de la zone euro, de durée de vie supérieure à un an et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euros.
- Le FCP est géré activement par rapport à son indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- Le fonds est principalement investi en obligations émises ou garanties par des Etats membres de la zone euro. Le fonds peut également investir en obligations émises par des émetteurs supranationaux..
- Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les sources de performances suivantes :
 - la *gestion active du risque de taux* : prises de positions en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
 - la *sélection de valeurs* : prises de positions en fonction de la préférence d'un émetteur d'obligation par rapport à un autre, ou d'une émission par rapport à une autre, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de gestion.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le fonds investit dans des titres respectant cumulativement les deux critères suivants :

- obligations émises ou garanties par des Etats membres de la zone euro, le portefeuille étant principalement investi en obligations à taux fixe et en, obligations variables et/ou indexées sur l'inflation, dans la limite de 25 % de l'actif net.
- L'investissement en obligations émises par des émetteurs supranationaux est limitée à 20% de l'actif net.
 - les titres sont notés dans la catégorie « investment grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition, ou jugés équivalents par la Société de Gestion.
- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur le risque de taux.
- Les sommes distribuables de la part HC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 3.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations d'Etat court terme de la zone Euro

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
 - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

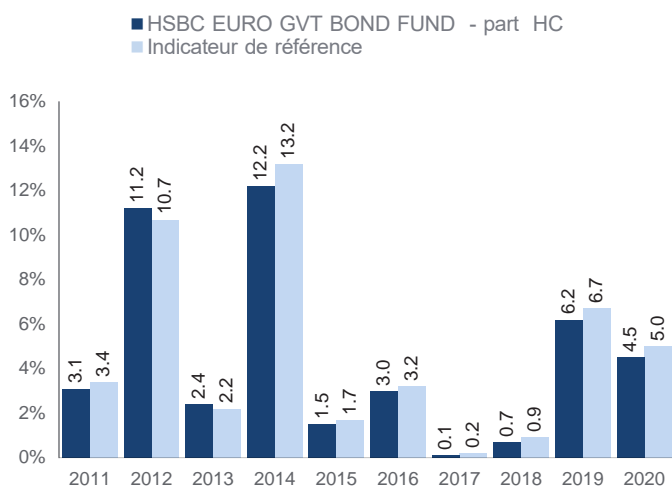
Frais courants	0,42%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 17 décembre 1998.
- La part HC a été créée le 17 décembre 1998.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- Les documents d'information sont également disponibles en anglais et en allemand.
- Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part HC est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.